

endredi 24 novembre 2017 de 14 heures à 16 heures.

ue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et à la mairie de GENILAC pour y être sans délai mise à la disposition

public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante

www.saint-etienne-metropole.fr

- ES128615 -



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-09-06
du 8 septembre 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNES DE SAINT CLAIR DU RHONE (38),
LES ROCHES DE CONDRIEU (38),
SAINT MICHEL SUR RHONE (42)

du lundi 2 octobre 2017
au lundi 13 novembre 2017 inclus

enquête publique unique, d'une durée de 6 semaines, sur les communes de SAINT CLAIR DU RHONE, LES ROCHES DE CONDRIEU et SAINT MICHEL SUR RHONE du 2 octobre 2017 au 13 novembre 2017 inclus concernant la détermination de la capacité actuelle de production de MMP dans le site de la plateforme chimique des Roches de Condrieu du RHONE, et l'institution de servitudes d'utilité publique autour de son site.

er de demande d'autorisation (version papier ou numérique), comprenant une étude d'impact de l'autorité environnementale est consultable :

des communes de SAINT CLAIR DU RHONE, LES ROCHES DE CONDRIEU et SAINT MICHEL SUR RHONE pendant toute la durée de l'enquête publique unique aux jours et heures habituellement indiqués ;

site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Arrêté préfectoral N° DDPP-IC-2017-09-05 du 7 septembre 2017 portant le projet de périmètre et les servitudes d'utilité publique à mettre en oeuvre autour du site industriel ADISSEO en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), fixe notamment les règles d'utilisation et l'exécution de travaux soumis à permis de construire situés dans le voisinage immédiat du site. Le dossier est disponible dans les mairies des communes concernées : SAINT CLAIR DU RHONE, LES ROCHES DE CONDRIEU ET SAINT MICHEL SUR RHONE pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public des

Georges GUERNET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour y recevoir les observations des intéressés, qui pourront, à cette fin, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet aux jours et heures suivants :

à la mairie de SAINT CLAIR DU RHONE (38) :

- lundi 2 octobre 2017 de 9 h à 12 h
- mardi 10 octobre 2017 de 14h à 17h
- mercredi 18 octobre 2017 de 14h à 17h
- lundi 23 octobre 2017 de 9h à 12h
- vendredi 3 novembre 2017 de 14h à 17h
- lundi 13 novembre 2017 de 14 h à 17h

En mairie de LES ROCHES DE CONDRIEU (38) :

- mardi 10 octobre 2017 de 9h à 12h
- mercredi 18 octobre 2017 de 9h à 12h

En mairie de SAINT MICHEL SUR RHONE (42) :

- lundi 23 octobre 2017 de 14h à 17h
- vendredi 3 novembre 2017 de 9h à 12h

Une réunion publique sera organisée
mardi 10 octobre 2017 de 18h à 20h
en mairie de SAINT CLAIR DU RHONE.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions par lettre, à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur, à la mairie de SAINT CLAIR DU RHONE et par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-ic@isere.gouv.fr. Elles seront toutes jointes au registre d'enquête par ses soins et, pour ce qui concerne les observations dématérialisées, elles seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M^{me} Valérie CHEVASSUS, responsable pôle ICPE, environnement et sécurité de procédés de la société ADISSEO France (tél : 04.74.56.94.15), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.76) ou consultée sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP, service installations classées, dans les mairies de SAINT CLAIR DU RHONE, LES ROCHES DE CONDRIEU et SAINT MICHEL SUR RHONE et sur le site internet des services de l'Etat en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de cette enquête unique sont : une autorisation assortie de prescriptions ou un refus, et, un arrêté instituant les servitudes d'utilité publique et leur périmètre. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

- ES129981 -



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION
GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE
LA COMMUNE DE SAINT-HEAND

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de PLU de la Commune de SAINT-HEAND du lundi 23 octobre 2017 à partir de 9h au jeudi 23 novembre 2017 jusqu'à 16h inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole (Direction Aménagement du territoire, service Prospective Etude et Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté de Saint - Etienne Métropole.

Monsieur Gérard FONTBONNE a été désigné commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LYON. La mairie de SAINT-HEAND est désignée siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 23 octobre 2017 à partir de 9h au jeudi 23 novembre 2017 jusqu'à 16h inclus :

- à la mairie de SAINT-HEAND, PLACE DE LA MAIRIE 42570 SAINT-HEAND,

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30,

- les mardi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,

- à l'exception du jeudi 23 novembre 2017 où l'enquête publique se terminera à 16 heures.

- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,

- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,

- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,

- à l'exception du jeudi 23 novembre 2017 où l'enquête publique se terminera à 16 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-HEAND,

- lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur à la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE,

- sur le site internet de la Communauté urbaine de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Commune de SAINT-HEAND place de la mairie BP 20002 42570 SAINT-HEAND. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante :

<http://www.saint-etienne-metropole.fr>, et accessible depuis un poste informatique dédié à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT-HEAND pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 23 octobre 2017 de 09 heures à 12 heures,

- le vendredi 27 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures,

- le vendredi 03 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures,

- le mercredi 15 novembre 2017 de 09 heures à 12 heures,

- le jeudi 23 novembre 2017 de 14 heures à 16 heures.

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et à la mairie de SAINT-HEAND pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante

<http://www.saint-etienne-metropole.fr>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulegales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolegale